



E.N.S.A.P.L.V

EAPLV - UP6

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture
de Paris La Villette

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / MAPA

Le code des marchés publics impose à l'ENSAPLV de mettre les fournisseurs et prestataires de services en concurrence pour toute commande.

Rappel:

Seuil des marchés de fournitures et de services : 125 000 € HT

Seuil des marchés de travaux : 4 845 000 € HT

Un marché public est un contrat public. Son utilisation est rendue impérative par le Code des Marchés du 1er août 2006 dès lors que les achats atteignent un certain montant. Ce montant est apprécié par nature de besoins pour l'ensemble de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette et non plus par fournisseur comme cela était le cas avant 2001.

Cette procédure a pour but d'assurer la transparence de la gestion des fonds publics. Elle permet également, de bénéficier de tarifs avantageux, les prix étant négociés pour l'ensemble de l'établissement ou de prestations adaptées aux besoins spécifiques de l'école

Procédures adaptées.

Les procédures adaptées concernent les commandes qui ne relèvent pas d'un marché existant

Les annonces concernant les marchés passés selon la procédure adaptée (MAPA : marchés de fournitures, et de services inférieurs à 125 000€ HT) et concernant les missions de maîtrise d'œuvre sont publiées dans la rubrique ci dessous.

MAITRISE D'ŒUVRE (MISSIONS ET ETUDES)

74220000-7 : Service d'architecture

Référence Nomenclature Européenne : Code CPV

<http://www.simap.eu.int/FR/pub/src/main5.htm>

Appel à candidature pour :

la maîtrise d'œuvre (mission complète) des travaux de :

- La ventilation de l'Amphithéâtre 302 (270 places)

Les candidats, personne compétente dans ce domaine ou bureau d'études techniques spécialisé, devront fournir des références dans le domaine spécifié.

Ils devront remettre une note méthodologique sur ce type de mission et les rapports avec la maîtrise d'ouvrage.

Ils devront proposer une grille d'honoraires par tranche de montant des travaux et nouveau de complexité, et un taux horaires de mission ou étude ponctuelles (référence à l'ex loi MOP ou non)

La sélection des candidats se fera d'après ces trois critères en égale proportion.

Remise des dossiers de candidature avant le :

MERCREDI 19 JANVIER 2011, 10 heures

à

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette

144 Avenue de Flandre

75019 Paris

Service Intendance Générale

Les candidats devront s'assurer du dépôt effectif des dossiers de candidature sur place avant la date et l'heure limite.

ATTENTION
DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :
19 JANVIER 2011, 10 HEURES